

## Diplôme national du brevet : résultats définitifs, session de septembre 2013

### Taux de réussite définitif de 85,2 %

En tenant compte de la session de remplacement de septembre, 85,2 % des candidats de l'académie ont obtenu leur DNB en 2013. 9 candidats sur 10 sont inscrits en série générale. Cette série enregistre le meilleur taux de réussite : 86,8 % contre 72,5 % en série

professionnelle. Cette différence se traduit également dans les admis avec mention : 62 % des admis obtiennent une mention en série générale, contre 33 % en professionnelle. Un tiers des admis en série générale obtient même une mention Bien ou Très bien.

Tableau 1. Taux de réussite par série

Série	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Générale	13 188	13 024	11 303	86,8%
Professionnelle	1 804	1 641	1 190	72,5%
<b>Ensemble des séries</b>	<b>14 992</b>	<b>14 665</b>	<b>12 493</b>	<b>85,2%</b>

Champ : Tous candidats

Tableau 2. Mentions par série

Série	Admis	Mentions	Part de mentions parmi les admis	Part de mentions TB parmi les admis	Part de mentions B parmi les admis	Part de mentions AB parmi les admis
Générale	11 303	7 051	62,4%	11,4%	21,6%	29,3%
Professionnelle	1 190	399	33,5%	0,1%	3,4%	30,0%
<b>Ensemble des séries</b>	<b>12 493</b>	<b>7 450</b>	<b>59,6%</b>	<b>10,3%</b>	<b>19,9%</b>	<b>29,4%</b>

Champ : Tous candidats

### De 2008 à 2013

Depuis 2011, la réussite au DNB dans l'académie est stable, autour de 85 %, après la hausse des années précédentes. Les séries générale et professionnelle sont une nouveauté de la session 2013 ; elles viennent remplacer les séries collège, technologique et professionnelle. Les résultats en série collège étaient déjà, les précédentes années, supérieurs à ceux des autres séries.

### Des taux contrastés selon le profil du candidat.

8 points de taux de réussite séparent l'Allier (81,5 %) du Cantal (90,0 %). De même, les résultats varient selon la catégorie socioprofessionnelle, le retard scolaire ou encore le sexe. Mais dans chaque cas, ces variations sont plus atténuées dans la série professionnelle, qui contient une plus forte proportion de catégorie moyenne ou défavorisée, d'élèves en retard et de garçons.

Tableau 3. Evolution des taux de réussite par série de 2008 à 2013

Série du brevet	2008	2009	2010	2011	2012
Collège	85,0%	86,4%	88,1%	87,1%	88,3%
Technologique	74,2%	73,2%	77,8%	75,2%	71,1%
Professionnelle	77,0%	72,0%	74,8%	67,1%	60,9%
<b>Ensemble des séries</b>	<b>83,7%</b>	<b>84,3%</b>	<b>86,5%</b>	<b>84,9%</b>	<b>85,2%</b>

Série du brevet*	2013
Générale	86,8%
Professionnelle	72,5%
<b>Ensemble des séries</b>	<b>85,2%</b>

Source : BCP, OCEAN. Champ : tous candidats.

\* En 2013, les séries du DNB évoluent : les séries générale et professionnelle remplacent les 3 précédentes.

Tableau 4. Taux de réussite selon différentes variables

		Série générale			Série professionnelle			Ensemble des séries		
		Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite
Département	Allier	3 253	2 703	83,1%	465	328	70,5%	3 718	3 031	81,5%
	Cantal	1 222	1 128	92,3%	203	154	75,9%	1 425	1 282	90,0%
	Haute-Loire	2 360	2 144	90,8%	306	235	76,8%	2 666	2 379	89,2%
	Puy-de-Dôme	6 189	5 328	86,1%	667	473	70,9%	6 856	5 801	84,6%
PCS	Très favorisée	2 504	2 395	95,6%	77	60	77,9%	2 581	2 455	95,1%
	Favorisée	2 002	1 839	91,9%	156	126	80,8%	2 158	1 965	91,1%
	Moyenne	4 251	3 724	87,6%	557	427	76,7%	4 808	4 151	86,3%
	Défavorisée	3 909	3 081	78,8%	662	463	69,9%	4 571	3 544	77,5%
	Non renseignée	358	264	73,7%	189	114	60,3%	547	378	69,1%
Retard	A - En avance	446	436	97,8%	<10	<10	-	449	439	97,8%
	B - A l'heure	10 257	9 444	92,1%	279	236	84,6%	10 536	9 680	91,9%
	C - En retard	2 321	1 423	61,3%	1 359	951	70,0%	3 680	2 374	64,5%
Sexe	Fille	6 638	5 924	89,2%	667	479	71,8%	7 305	6 403	87,7%
	Garçon	6 386	5 379	84,2%	974	711	73,0%	7 360	6 090	82,7%

Champ : Tous candidats

#### Encadré 1. Comment calcule-t-on la réussite au DNB ?

L'obtention du brevet, pour les élèves inscrits en 3e (public et privé sous contrat), s'articule autour de quatre éléments : les notes du contrôle continu, une note de vie scolaire, 4 épreuves terminales à l'examen et la maîtrise du socle commun de compétences (palier 3). Pour être admis, les candidats doivent obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 et maîtriser le

socle.

Le **taux de réussite au DNB** correspond au nombre d'admis rapporté au nombre de présents à l'examen. Sont considérés comme **présents** les candidats qui ont participé à au moins une épreuve finale de l'examen (écrits de français, maths ou histoire-géographie, oral d'histoire des arts).

#### Encadré 2. Les données

Cette publication concerne les résultats définitifs du DNB de la session 2013. Elle prend en compte la session de remplacement de septembre, auxquels certains candidats sont autorisés à se présenter dans des cas très particuliers. Ces données sont extraites de l'application OCEAN (Organisation des Concours et Examens Académiques et Nationaux).

Le champ recouvre les candidats inscrits dans les établissements du ministère de l'éducation nationale, mais également ceux de l'agriculture, ainsi que d'autres candidats (individuels, CNED, formation continue). Parmi les individuels, on compte les candidats scolarisés au-delà de la 3<sup>e</sup>, les élèves de 3<sup>e</sup> du privé hors contrat, les adultes non inscrits à une formation préparant au brevet.

#### Pour en savoir plus

Rectorat de Clermont-Ferrand-DSE (2013), « Diplôme national du brevet, session juin 2013 », *Notes statistiques*, n°12-13, septembre 2013.

MEN-DEPP (2013), « Le diplôme national du brevet » in Repères et références statistiques, 2013, pp. 238-241.

Rectorat de Clermont-Ferrand-DSE (2012), « Diplôme national du brevet : résultats définitifs, session 2012 », *Brèves statistiques*, n°06-12, octobre 2012

MEN-DEPP (2013), « Diplôme national du brevet, session 2012 – Un taux de réussite en hausse », *Note d'information*, n°13.04, avril 2013.

Arrêté du 4-12-2012 (JO du 6-12-2012, BOEN n°46 du 13-12-2012) relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet

Note de service n°2012-029 du 24-2-2012 (BOEN n°13 du 29-3-2012) relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet.

Éduscol. « Diplôme national du brevet -Organisation et modalités d'attribution du DNB, session 2013 » [page Internet], <http://eduscol.education.fr/cid46835/organisation-et-modalites-d-attribution.html> (consulté le 14/10/2013).